

ÉDITO

Lors de la présentation à la presse du bilan sécurité routière dans le Doubs en 2016, le Préfet a rappelé que l'objectif de moins de 2 000 tués sur les routes de France à horizon 2020 demeurait pleinement d'actualité.

C'est dans cette optique qu'il a présenté les grandes priorités d'actions pour l'année 2017 en matière de lutte contre l'accidentalité, et notamment celle des jeunes. Les actions à destination des jeunes ne sont pas nouvelles puisqu'il s'agit de l'un des six axes du Document Général d'Orientations 2013-2017.

Mais grâce à l'appui des services de l'Education Nationale et au concours des associations de sécurité routière, l'ambition portée est bien d'élargir et diversifier les interventions pour les scolaires et apprentis.

C'est ainsi que sont d'ores et déjà programmées deux semaines phares en mars et avril : l'intervention du car pédagogique, du 20 au 24 mars, dont l'objectif est de sensibiliser les collégiens à l'importance du port de la ceinture dans les cars et une semaine sécurité routière pour les lycées et CFA, du 10 au 14 avril, au cours de laquelle seront proposées différentes séquences de prévention dans différents établissements du Doubs.

LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTOLOGIE

	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence 2017 / 2016
Accidents	24	18	-6
Tués	4	1	-3
Blessés	26	21	-5
Dont blessés hospitalisés	14	8	-6

APPEL NATIONAL DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Ces drames sont également à l'origine de près de 6 millions de journées de travail perdues.

7 engagements pour une route plus sûre

L'appel engage les entreprises, petites, moyennes ou grandes, à tout mettre en œuvre pour que leurs collaborateurs ne prennent aucun risque au volant. En y adhérant, les entreprises souscrivent un manifeste contenant 7 engagements forts :

- 1 - Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- 2 - Prescrire la sobriété sur la route
- 3 - Exiger le port de la ceinture de sécurité
- 4 - Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- 5 - Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- 6 - Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- 7 - Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

Dans le Doubs, amplifions le mouvement : représentants d'entreprises, mettez en valeur vos initiatives en faveur d'une #routeplussure via la carte interactive www.entreprises.routeplussure.fr/trajet-responsabilite/

Partenaires de la sécurité routière, faites connaître cette initiative autour de vous en encourageant les dirigeants d'entreprises à signer l'appel national en faveur de la sécurité routière :

<http://entreprises.routeplussure.fr/>



PLATEAUX, RALENTISSEURS : MODE D'EMPLOI

La sécurité routière est un enjeu majeur pour les maires. À ce titre, la sécurisation des traverses d'agglomération constitue une réelle préoccupation pour laquelle toutes les dispositions destinées à modérer la vitesse doivent pouvoir être mises en œuvre. Cet objectif de réduction de la vitesse passe par différentes mesures. Parmi celles qui sont le plus couramment utilisées, on distingue les aménagements de type « plateaux surélevés » et les aménagements de type « ralentisseurs dos d'âne et trapézoïdal ». Ces dispositifs, qui possèdent une certaine similitude, relèvent toutefois d'une réglementation bien différente.

Les ralentisseurs

Pour ce qui concerne les ralentisseurs, la **norme NF P 98-300** ainsi que le **décret 94-447 du 27 mai 1994** fixent les **caractéristiques et les conditions de réalisation** de ce type de dispositif (implantation interdite à moins de 200 mètres d'une limite d'agglomération, sur des voies supportant un trafic supérieur à 3 000 véhicules/jour, sur des zones non éclairées la nuit, en aménagement solitaire : il doit être combiné soit avec un autre ralentisseur, soit avec un autre aménagement de réduction de la vitesse,...).



Les plateaux

Les plateaux, quand à eux, ne font pas l'objet d'une réglementation ou d'une norme mais de **recommandations techniques** recensées dans plusieurs guides, notamment le **guide des coussins et plateaux** édité par le Certu.

Ces recommandations précisent les **caractéristiques géométriques, constructives et les critères d'implantation** de ces dispositifs (implantation déconseillée à moins de 50 mètres de la limite de l'agglomération ou sur des zones ne permettant pas d'assurer une distance minimale de visibilité de 25 mètres de la première rampe du plateau, virages ayant un rayon de courbure inférieur à 50 mètres ; la pente des rampes d'accès ne doit pas dépasser 10 % et 7 % dans le cas des voies supportant une ligne régulière de transport en commun ; la longueur des plateaux ne peut être inférieure à 8 mètres, 10 mètres dans le cas des voies supportant une ligne régulière de transport en commun et il est recommandé d'éviter la réalisation de plateaux sur une longueur supérieure à 30 mètres ; ...).



Pour aller plus loin...

Le **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) propose une documentation riche et variée dans les différents champs de l'aménagement (voirie, espace public, équipement public, accessibilité, prise en compte de la sécurité, ...).

Un certain nombre d'ouvrages, fiches et guides techniques peut être consulté ou téléchargé sur la boutique en ligne de la **Direction technique Territoires et Ville du CEREMA (ex-CERTU)** : <http://www.certu-catalogue.fr/> et <http://www.cerema.fr/nos-dernieres-publications-r354.html>

L'AGENDA DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LE DOUBS

3 mars : Stands prévention dans le cadre de l'Assemblée Générale du Crédit Agricole à Besançon Micropolis (partenaires : AFER, AGIR SFC).

6 mars : Spectacle pédagogique de sensibilisation à la sécurité routière « *T'inquiète, je gère* », par la compagnie *Véro Nino*, au Lycée Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames.

10 mars : Intervention sécurité routière au Collège de Mandeure.

13 mars : Spectacle pédagogique de sensibilisation à la sécurité routière « *Coquin de Marvin* », par l'association *Une Compagnie*, à l'école élémentaire de Valdahon.

16 mars : Intervention sécurité routière au Collège Notre-Dame à Besançon.

18 mars : Soirée « Casse-tête » à Vuillafans, animée par l'AFTC et *Véro Nino*.

Du 20 au 24 mars : Action « car pédagogique » en multi-sites.

31 mars : Intervention sécurité routière au Collège de Saône.

31 mars : Spectacle pédagogique de sensibilisation à la sécurité routière « *T'inquiète, je gère* » au Lycée Viette à Montbéliard.

LES CONSEILS D'ELLIOT LE PILOTE, LE GUIDE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES 6-10 ANS

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/campagnes/elliott-le-pilote-le-guide-securite-routiere-des-6-10-ans>

